

A Poitiers, les voitures continuent à brûler : seul le FN a un vrai projet pour les mineurs récidivistes

écrit par Maxime | 1 février 2017

Dans la rubrique Faits divers, il est encore question de l'implication de mineurs dans des infractions pénales d'une gravité prononcée, on constate que le quartier de Bel air à Poitiers est toujours aussi « chaud », dans tous les sens du terme.

Les conteneurs et voitures continuent à brûler.

<http://www.lanouvellerepublique.fr/Vienne/Actualite/Faits-divers-justice/n/Contenus/Articles/2016/12/29/POITIERS-Poubelles-incendiees-2952121>

<http://www.lanouvellerepublique.fr/Vienne/Actualite/Faits-divers-justice/n/Contenus/Articles/2017/01/29/VENDEUVRE-Feu-de-grange-une-personne-relogee-2983948>

<http://www.lanouvellerepublique.fr/Vienne/Actualite/Faits-divers-justice/n/Contenus/Articles/2017/01/30/POITIERS-Nouveaux-incendies-a-Bel-Air-2985063>

« Le week-end a été marqué par de nouveaux incendies nocturnes, sans doute volontaires, dans le quartier poitevin de Bel-Air. Dans la nuit de vendredi à samedi, ce sont trois conteneurs à ordures qui ont été la proie des flammes. La nuit suivante, c'est une voiture qui a été détruite par le feu, l'incendie endommageant sérieusement un second véhicule stationné à côté du premier. Les deux voitures appartiennent à la même personne dont on imagine le désarroi dimanche matin ».

<http://www.lanouvellerepublique.fr/Vienne/Actualite/Faits-divers-justice/n/Contenus/Articles/2016/12/23/POITIERS-Voiture-en-feu-a-Bel-Air-2947611>

Territoire perdu de la République où certains font la loi. « Certains », car on ne nous dit rien du profil des intéressés, hélas.

Des violences ciblent les enfants fréquentant une garderie auquel le nom de « Baobab » a été attribué – c'est bien connu, c'est une espèce d'arbre très gauloise...

<http://www.lanouvellerepublique.fr/Vienne/Actualite/Faits-divers-justice/n/Contenus/Articles/2017/01/06/Les-chaises-volent-a-Bel-Air-2958836>

« Un habitant du quartier s'inquiète des événements violents survenus depuis quelques semaines et signale un nouvel épisode. (...) devant la garderie du Baobab, une bande de jeunes habitués du lieu s'amusaient à jeter avec violences des chaises dans la rue alors que, quelques mètres plus loin, des enfants sortaient du centre. **Mon fils de sept ans a de plus en plus peur de venir au centre », témoigne ce père qui dit craindre que le secteur devienne une « zone de non-droit »... ce qui a toujours été contesté et par la police et par la mairie de Poitiers ».**

Des adolescents y fabriquent même des bombes artisanales :

<http://www.lanouvellerepublique.fr/Vienne/Actualite/Faits-divers-justice/n/Contenus/Articles/2017/01/03/POITIERS-Quatre-mineurs-avaient-prepare-une-dizaine-de-bombes-artisanales-2955655>

Insultes et coups de poing pour un policier :

<http://www.lanouvellerepublique.fr/Vienne/Actualite/Faits-divers-justice/n/Contenus/Articles/2016/12/12/POITIERS-Il-frappe-un-policier-et-prend-la-fuite-2934437>

La situation ne cesse donc de s'aggraver

<http://resistancerepublicaine.com/2016/11/29/1300-ans-apres-poitiers-732-des-musulmans-sont-revenus-dans-la-vienne-et-cest-la-barbarie/>

<http://resistancerepublicaine.com/2017/01/06/la-delinquance-di>

[ssuade-de-prendre-les-transports-en-commun-lecologie-de-goche-est-un-piege-a-gogos/](#)

On constate souvent qu'il s'agit de « mineurs ». Or, je pense qu'à partir d'un certain niveau de criminalité, la minorité est usurpée. Ne serait-il pas temps, pour faciliter la privation de liberté qui préserve la sécurité publique, de dissocier l'âge de la majorité civile et politique (18 ans) de l'âge de la majorité pénale, en abaissant ce dernier ? On ne devrait considérer comme mineur que celui qui a été manipulé, qui n'a pas fomenté son projet délictueux ou criminel sciemment, que l'éducation peut récupérer. Dans le cas contraire, il n'y a pas de raison de recourir au droit pénal des mineurs, plus doux que celui des majeurs.

Certains gauchistes veulent abaisser la majorité électorale à 16 ans. C'est plutôt la majorité pénale qu'il faudrait abaisser à cet âge ! Le droit pénal des mineurs est une farce, ne serait-ce que parce que condamner une racaille de 15 ans à 7500 euros d'amende, c'est, dans la quasi-totalité des cas, être sûr que l'amende n'est pas recouvrable, pour cause d'insolvabilité. <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1837>

Il existe un réel problème à propos de la majorité pénale. **Comment expliquer que la population de certains quartiers puisse encore être terrorisée très régulièrement par des groupes de mineurs sans que rien ne change ? Il faut recourir à la privation de liberté pour que les nuisances cessent et, pour cela, abaisser l'âge de la majorité pénale.** Des sanctions financières pour les parents pourraient être adaptées aussi.

A cet égard, le site du Front national propose de « réserver un traitement énergique et efficace à la délinquance des mineurs : la responsabilité pénale sera accrue pour tous les mineurs de plus de 13 ans, le traitement des dossiers les concernant sera accéléré et les aides sociales aux parents d'enfants récidivistes seront supprimées, sous réserve de la

preuve de leur carence ».

<http://www.frontnational.com/le-projet-de-marine-le-pen/autorite-de-letat/justice/>